



Le 4 mai 2020

Objet : réouverture des écoles et établissements le 11 mai 2020

Madame, Monsieur le Maire
Monsieur le Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
Monsieur le Président du Conseil Régional Auvergne Rhône-Aples
Madame la DASEN du Puy-de-Dôme,
Monsieur le Président du Centre de Gestion 63,

Nous vous adressons conjointement ce courrier afin d'attirer votre attention sur les conditions d'ouverture aux élèves et de maintien d'une activité scolaire dans les écoles, collèges et lycées jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les questions qui se posent sont d'abord en termes de matériel, mais pas seulement. Nous soulevons également la question des personnels, et plus précisément de l'organisation de leur travail et de leur temps de travail face à la contrainte du maintien des lieux et équipements totalement désinfectés.

1/ Les conditions matérielles :

- ▶ Allez vous fournir des masques de protection FFP2 ou FFP3 en nombre suffisant ?
- ▶ Le gel hydroalcoolique : est-il prévu ? Si oui, en quelle quantité ? Comment sera-t-il conditionné ? Pour quel usage ? Sera-t-il à disposition dans les sanitaires, chaque salle de classe, d'activité, à la cantine. Nos questions se fondent sur l'enquête de l'ONS qui montre que trois établissements sur quatre manquent de gel.
- ▶ Le savon : comment est-il conditionné (pain, liquide) ? Y en a-t-il suffisamment pour permettre des lavages de mains fréquents et par tous les élèves et les personnels. Cette fois encore, l'enquête de l'ONS pointe qu'une école sur sept et un établissement du secondaire sur 10 n'ont pas assez de savon.
- ▶ Lingettes désinfectantes : en disposez-vous, suffisamment pour une utilisation pluriquotidienne par les personnels de l'école ?
- ▶ Produits d'entretien désinfectant : en disposez-vous, suffisamment pour une utilisation pluriquotidienne ?
- ▶ Les points d'eau sont-ils en nombre suffisant en rapport au volume d'élèves qui vont les utiliser au moins 6 fois par jour ? L'enquête de l'ONS montre que 25% des écoles et 22% des établissements du second degré ont une insuffisance d'équipements sanitaires.
- ▶ De combien de sanitaires disposez-vous pour combien d'élèves et de personnels ? Qui va les nettoyer après chaque passage ?
- ▶ Les salles de classe : est-ce que la taille de chaque classe permet la distanciation sociale recommandée (+/- 1,20 m) à 15 personnes présentes en même temps (1 enseignant + 14 élèves, ou

moins s'il y a la présence d'un·e atsem, un·e aesh...)?

- ▶ Les espaces de circulation : leur dimension ou leur situation permettent-ils de respecter la distanciation sociale recommandée (+/- 1,20 m) à chaque moment de la journée ?
- ▶ Le matériel scolaire : chaque élève devrait disposer de son propre matériel d'après le protocole, comment est-il identifié, n'est-ce pas discriminatoire ?

2/ Les conditions de travail des personnels :

- ▶ Tous les acteurs concernés (enseignants, parents, agents territoriaux, élu-e-s politiques) seront-ils associé-e-s aux prises de décision et aux réflexions autour de cette reprise éventuelle ?
- ▶ Une formation des personnels aux gestes barrières et aux mesures d'hygiène élémentaire est-elle prévue ?

Avant le 11 mai :

- ▶ Qui va assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel ? Dans quelles conditions ?
- ▶ La tâche est extrêmement volumineuse. Le délai est extrêmement court. Il sera donc impossible de conserver les horaires habituels des agents. Avez-vous le personnel en nombre suffisant ? Le personnel est-il formé à procéder à de telles tâches ?

A partir du 11 mai : Les questions posées précédemment restent valables.

- ▶ Avez-vous établi un planning de nettoyage quotidien (si oui à quelle fréquence ?), avez-vous estimé le volume d'heures nécessaires pour assurer la désinfection et le nettoyage complet des locaux et du matériel et ce, de manière hebdomadaire ?
- ▶ Qu'est-il prévu pour nettoyer chaque sanitaire au moins deux fois par jour ? Ceci est aussi valable pour les installations sportives : les problèmes et questions posés sont exactement les mêmes que pour les locaux scolaires.
- ▶ Comment seront protégés les personnels pour lesquels cette distanciation n'est pas possible, notamment pour l'accompagnement pédagogique individuel et les soins au corps (AESH, infirmier.es, ATSEM) ?

3/ La restauration scolaire

- ▶ La réouverture du restaurant scolaire est-elle prévue ?
- ▶ Qu'est-il prévu pour assurer le respect des gestes et distances barrière (+/- 1,20 m) ?
- ▶ Quelles protections sont prévues pour les agents de votre collectivités (ou les salariés des entreprises prestataires y exerçant) ?
- ▶ Quels moyens humains et quelles formations souhaitez-vous mettre en œuvre ? Quels personnels aptes et qualifiés effectueront cette tâche ?
- ▶ Sur quelles bases considérez-vous que la cantine serait moins dangereuse du point de vue de la transmission virale ?

4/ Les transports scolaires

- ▶ Comment sont prévus les transports scolaires pour permettre la distanciation sociale recommandée (+/- 1,20 m) ?
- ▶ Êtes-vous en capacité d'organiser le ramassage et le transport de tous les enfants dans le respect des règles de la distanciation sociale recommandée (+/- 1,20 m) ?
- ▶ Est-il prévu des ajouts de bus et surtout de personnels dans les bus pour faire respecter les règles sanitaires ?

Les réponses que vous apporterez à ces questions permettront à nos organisations d'apprécier le caractère sûr et sécurisé de la réouverture des établissements scolaires. Si ce n'était pas le cas, nous en informerons la population et les agents.

En attendant la réponse que vous pourrez apporter à toutes ces questions, veuillez accepter nos

sincères salutations ainsi que l'assurance de notre attachement à la qualité des services publics de notre pays. Cette qualité ne peut pas faire l'impasse sur la santé et la sécurité des élèves et de leur famille, des personnels, et des salariés des entreprises prestataires.

Pas de garantie, pas de reprise. En cas de manquement, les personnels et les salarié-e-s des entreprises prestataires exerceront leur droit de retrait car la priorité est avant tout la santé de toutes et tous.

Le 4 mai 2020

les signataires :

Pour la CSD CGT 63,
L'animateur départemental

Aodren LE GUERN

Pour la CGT du conseil
départemental 63 :



Stéphane COLIN

Pour la CGT éduc'action,

David ALIGUEN



Pour l'UD CGT,



Ghislain DUGOURD.